

Exemple de description de tâches d'un gestionnaire de l'énergie

Raison d'être de l'emploi

Sous l'autorité du directeur des ressources matérielles, le titulaire de ce poste agit à titre de conseiller et fait des analyses, des recommandations et des interventions visant l'efficacité énergétique, et ce, pour trois volets d'intervention : les bâtiments, le transport et les achats de biens et services.

Il a la responsabilité de faire la promotion de l'efficacité énergétique au sein de l'institution, notamment en conseillant les différents intervenants afin de s'assurer que l'efficacité énergétique est toujours prise en compte dans le cadre de la gestion des immeubles, des équipements et du transport. Il est également l'interlocuteur de la direction en matière d'efficacité énergétique auprès des comités sur le développement durable et la gestion environnementale.

Description des attributions

- Assurer la préparation et la coordination d'un plan d'action en efficacité énergétique visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'institution, le tout en accord avec les principes de la Stratégie énergétique du Québec. À cet effet, le titulaire devra notamment colliger les données énergétiques pertinentes des bâtiments, effectuer des bilans énergétiques et analyser les renseignements en découlant.
- Mettre en place diverses mesures d'économie d'énergie, dont l'optimisation des paramètres comptables de la facturation énergétique (sources d'énergie, tarifs, consommation, puissance souscrite).
- Analyser les plans triennaux ou quinquennaux d'immobilisations et d'équipements pour les bâtiments, de même que la vétusté des équipements en place.
- Dégager les mesures d'économie d'énergie à mettre en place en fonction de leur rentabilité et de leurs impacts, et prévoir un calendrier de réalisation.
- Voir à la réalisation des projets par l'entremise de ressources internes ou par des firmes d'ingénierie externes et en assurer le suivi.
- Mettre en place un système de suivi énergétique et effectuer le suivi des données de consommation (pour les bâtiments et le transport) en vue d'assurer une reddition de comptes adéquate aux autorités.
- Mettre en place diverses mesures visant les modifications de comportement des occupants, et ce, en collaboration avec les unités administratives concernées. À cet effet, le titulaire doit contribuer à la mise en place de campagnes de formation et de sensibilisation auprès des employés, de même qu'à des formations techniques ou d'appoint auprès du personnel visé.
- Participer aux travaux des équipes techniques dans le cadre de la gestion environnementale et donner des avis à caractère technique et stratégique sur les objectifs et les actions se rapportant à la question énergétique pour des projets de construction, de rénovation, d'acquisitions ou de location de véhicules et de biens et services.
- Pour le volet transport, dresser un inventaire des déplacements d'affaires.
- Effectuer un bilan énergétique des dépenses de consommation de carburant et en assurer un suivi.
- Mettre en place des mesures d'économie d'énergie afin de réduire les dépenses de carburant de l'organisation associées au parc de véhicules en propriété et en location, aux équipements motorisés, de même qu'aux autres moyens de transport utilisés (taxi, autobus, train).

Autonomie et contrôle

- Le titulaire est responsable de la gestion des projets d'amélioration énergétique et doit déterminer les moyens requis pour atteindre les objectifs déterminés. Il doit assurer un suivi auprès du chef de service concerné, par des rencontres ou des rapports d'étapes, sur une base régulière.
- Le titulaire discute des objectifs, projets, échéanciers et résultat avec son supérieur immédiat selon un calendrier établi par ce dernier.

Planification et organisation

- Le titulaire participe et contribue, en début d'année, à la préparation des différents documents de planification et de programmation relativement à ses fonctions.
- Le titulaire discute avec son supérieur immédiat des objectifs, mandats, hypothèses de travail, étapes générales de réalisation, coûts et ressources requises.

Communication

- Le titulaire devra communiquer avec les professionnels et les gestionnaires concernés par son domaine d'intervention afin d'obtenir et de transmettre de l'information nécessaire à la réalisation des activités décrites précédemment.

Attention et concentration

- Les différentes interventions du titulaire en ce qui a trait aux activités de gestion et de conseil ainsi que sa participation aux équipes exigent un effort constant d'attention et de concentration afin de bien saisir les problématiques et les avis à fournir.

Créativité professionnelle

- Le domaine de l'écoresponsabilité en matière d'énergie étant à développer, le titulaire devra faire preuve de créativité afin de voir à la mise en place de solutions écologiques, économiques et adaptées aux différentes situations.

Environnement et conditions de travail

- Le titulaire en fera une utilisation régulière de l'ordinateur.

Scolarité minimale pour l'emploi

- Le titulaire devra avoir complété un baccalauréat en sciences.

Connaissances

- Formation scientifique
- Parfaite maîtrise du français parlé et écrit
- Bonne maîtrise de l'anglais parlé et écrit

Les connaissances dans les domaines d'intervention suivants seraient un atout pour exercer les attributions de l'emploi :

- mécanique du bâtiment;
- milieu de l'énergie et, plus spécifiquement, de l'efficacité énergétique;
- milieu des distributeurs d'énergie;
- gestion de projet;
- notions statistiques et technico-économiques essentielles à l'établissement d'un potentiel d'efficacité énergétique;
- notions de coût évité, de coût de consommation de l'énergie ainsi que de leur impact sur l'efficacité énergétique.

Les connaissances suivantes seraient également un atout pour exercer les attributions de l'emploi :

- Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique et Loi sur la Régie de l'énergie;
- différents programmes d'aide financière en efficacité énergétique offerts par les distributeurs d'énergie ou les gouvernements;
- Stratégie énergétique du Québec 2006-2015;
- Code national du bâtiment;
- Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNÉB);
- Règles et politiques administratives générales et spécifiques;
- Principales normes québécoises et canadiennes de construction résidentielle et commerciale;
- Principales normes québécoises et canadiennes d'efficacité énergétique, d'enveloppe du bâtiment et de ventilation.